

Les syndicats ouvrent enfin un œil

LA RÉACTION SYNDICALE A ÉTÉ FORTE ET RAPIDE, BIEN AMPLIFIÉE ET SCANDÉE AU MAGNÉTOPHONE MÉDIATIQUE. LA PRÉ-DÉCISION DU CONSEIL fédéral d'abaisser à 3% le rendement minimal des fonds du second pilier aurait pu tomber dans l'indifférence de la trêve vacancière. Les syndicats ont sorti les pavés: les pavés avant la plage.

La vigueur du ton a été jugée à la fois sincère et tactique. Parler fort pour obtenir une application retardée de la décision, un abaissement plus modéré du taux, des garanties de correction à la hausse dès que le marché le permettra. Ces revendications-là, certes légitimes, seraient un peu courtes puisqu'elles ne visent qu'à l'application du droit en vigueur. En effet, et la loi et l'ordonnance prévoient une adaptation régulière du taux de rendement, un peu à la manière dont le taux hypothécaire s'adapte au marché (cf. article p. 2 et 3). Or, jusqu'à maintenant, le droit a été ignoré par le Conseil fédéral. Il ne faudrait donc pas considérer comme une victoire la promesse de corriger le taux de rendement à la hausse quand la conjoncture économique le permettra. Le mal est plus profond. Il faut poser la vraie question: pourquoi la loi n'a-t-elle pas été appliquée? Et à cette aune, définir les revendications.

La première exigence, c'est, selon la vieille formule trotskiste, «l'ouverture des livres de comptes». Les assureurs pourront faire valoir leurs frais administratifs, le rendement nominal et réel, les ristournes aux assurés; mais aussi, devront apparaître leurs bénéfices et leur affectation ainsi que l'évolution de leurs réserves. Cette exigence de trans-

parence, le Conseil fédéral et le Parlement peuvent l'imposer puisqu'on est dans un domaine régulé et sous surveillance. La revendication débouchera, en fin de compte, sur l'obligation de tenir une comptabilité distincte pour les fonds de pension et un renforcement des règles comptables concernant leur gestion.

Si la loi n'a pas été appliquée, c'est que le gouvernement s'en est remis à la commission extra-parlementaire LPP, sous l'influence des assureurs qui y font valoir leur prétendu savoir-faire. Mais les syndicats y sont représentés aussi. La transparence voudrait que l'on sache si et comment ils s'y sont fait entendre. A eux d'exiger des critères explicites justifiant l'adaptation du taux de rendement. Enfin, les syndicats ont à s'organiser pour donner un sens réel à la gestion paritaire de l'épargne professionnelle. La loi prévoit cette gestion mais son application concrète se heurte à la dispersion des fonds de prévoyance et au faible taux de syndicalisation. Certes il faut signaler des réalisations comme l'ARPIP (Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance), des fonds de placement comme *Ethos*, mais on est loin d'une gestion paritaire organisée et généralisée. Dans cette action, les syndicats pourraient renforcer leur assise et trouver des pouvoirs de levier; depuis plus de trente ans, *DP* ne cesse de le répéter.

La manifestation syndicale prévue à la rentrée ne peut avoir pour seul objectif de modérer ou de retarder la baisse du taux de rendement. C'est le fonctionnement même du système qui est en cause. Il appelle une action réformatrice. AG

Sommaire

Prévoyance professionnelle: Une précipitation injustifiée (p. 2 et 3)

Marché de l'électricité (4): Le pour et le contre (p. 4)

Economie: Trous de mémoire et fossés financiers (p. 5)

Finance et politique: Blocher et son compagnon de route Ebner (p. 6)

La vue des Alpes (1): L'alpage au bout de la roue (p. 7)

Photo: Les Suisses en cinémascope (p. 8)

Une précipitation injustifiée

La décision du gouvernement, lors de sa dernière séance avant les vacances d'été, ne laisse pas de surprendre. Au vu des mauvaises performances de la bourse, il faut rapidement abaisser de 4 à 3% le taux d'intérêt minimal des avoirs de vieillesse; il y va de la survie de la prévoyance professionnelle, prétend le Conseil fédéral. Mais alors pourquoi attendre la rentrée pour confirmer cette décision de principe? Afin de prendre la mesure du mécontentement populaire et d'atténuer la baisse le cas échéant? Pour se faire une opinion, le Conseil fédéral dispose d'une procédure bien rodée, la consultation des milieux intéressés. En l'occurrence, il n'y a pas recouru. Pire, il a pris sa décision de principe sans disposer de données sûres relatives à la situation financière des caisses de pension; un rapport à ce sujet de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) doit être livré à l'automne. Par ailleurs la révision en cours de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) pourrait aboutir à une diminution du taux de conversion - le taux qui permet de calculer le montant de la rente en fonction du capital épargné -, donc à

une baisse des rentes. Le gouvernement a-t-il procédé à une appréciation des effets de toutes ces mesures pour les futurs rentiers?

Précipitation et bricolage, telles sont les caractéristiques de la décision gouvernementale du 3 juillet dernier. Une décision qui doit plus à la mauvaise forme financière des deux grands de l'assurance - Rentenanstalt et Zurich - qu'à l'état de santé du deuxième pilier. Il a suffi que ces dernières crient misère et menacent de quitter la scène de la prévoyance professionnelle pour que la majorité du gouvernement panique. Quand bien même ces sociétés sont dans l'incapacité de fournir des données chiffrées sur les rendements obtenus, sur les fonds qu'elles gèrent, sur les réserves constituées et sur la part des assurés aux bénéficiaires. Lors de la session de printemps des Chambres fédérales et alors que le Conseil national abordait la révision de la LPP, Kaspar Villiger n'affirmait-il pas qu'aucune

raison ne justifiait la baisse du taux minimal?

Dix-sept ans d'immobilisme

La précipitation gouvernementale est d'autant plus étrange que les autorités n'ont jusqu'à présent jamais modifié le taux d'intérêt minimal fixé à 4%, en violation flagrante de la loi et de l'ordonnance. Une évaluation, commandée par la commission de gestion du Conseil des Etats,

La controverse a mis à jour la complexité de ce dossier et le désintérêt des acteurs sociaux et politiques pour un sujet qui touche pourtant de près une grande partie de la population.

dénonçait en 1994 déjà l'immobilisme du Conseil fédéral (cf. p.3). Un an plus tôt, le chrétien-social Hugo Fasel, président des syndicats chrétiens, demandait par voie de motion le relèvement du taux à 4,5%: «Il n'est pas possible que dans une période de taux élevé où le

compte d'épargne le moins bien rétribué a produit ces dernières années un intérêt supérieur à 4%, on conserve l'ancien taux de 4% pour la gestion des avoirs de vieillesse». Sa motion est acceptée sous forme de postulat grâce à la voix prépondérante de la présidente du Conseil national. A noter que les radicaux s'y opposent sous prétexte que les prescriptions sur le taux minimal n'ont pas grand-chose à voir avec les taux effectifs sur le marché. Encore une confusion avec le taux technique actuariel ou tout simplement un argument de parfaite mauvaise foi? Le député radical zurichois qui le soutenait alors, Heinz Allenspach, est aujourd'hui président de la fondation collective de prévoyance professionnelle de la

Rentenanstalt. Et fervent partisan de la flexibilisation: «A l'avenir l'adaptation du taux doit suivre plus rapidement les conditions économiques et les possibilités de placement», écrivait-il début juillet dans l'hebdomadaire *Finanz und Wirtschaft*. Pourquoi aujourd'hui, demain et pas hier?

La boîte de Pandore est ouverte

En agissant avec précipitation, le Conseil fédéral a réussi l'exploit tout à la fois de semer l'inquiétude dans l'opinion et de coaliser un large front d'opposition. La gauche et les syndicats bien sûr, mais aussi les partis bourgeois et le patronat qui craint de voir augmenter les primes. La commission de l'économie et des redevances du National a adopté à l'unanimité un postulat demandant au gouvernement de ne prendre une décision définitive que lorsque la transparence financière des assurances sera établie.

La controverse a mis à jour la complexité de ce dossier et le désintérêt des acteurs sociaux et politiques pour un sujet qui touche pourtant de près une grande partie de la population. Dans son rapport, l'OCPA (Office parlementaire de contrôle de l'administration) souligne le rôle important des commissions extra-parlementaires dans la conception et l'adaptation des ordonnances. Il signale que ces commissions n'ont pas toujours été suffisamment contrôlées par le Conseil fédéral et l'administration: «Manquant de connaissances pratiques à l'époque où le régime obligatoire n'était pas encore en place, en particulier

Suite de l'article à la page 3

La commission LPP est un organe consultatif dont les membres sont désignés par le Conseil fédéral. Elle donne son avis au gouvernement sur l'application et le développement de la prévoyance professionnelle. Présidée par Otto Piller, directeur de l'OFAS, elle comprend actuellement 19 membres: un représentant des cantons, trois représentants des employeurs et trois des employés - Colette Nova pour l'USS -, six experts techniques et trois représentants des institutions de prévoyance.

Dans son rapport de 1994 à la commission de gestion du Conseil des Etats, l'OCPA note que la commission LPP n'a jamais abordé la question de l'adaptation du taux minimal. La représentante de l'USS a-t-elle depuis évoqué ce problème ?

Extraits du rapport de l'Office parlementaire de contrôle de l'administration

SOUÇONNANT QUE LE GOUVERNEMENT ET L'ADMINISTRATION, PAR LE BIAIS DES ORDONNANCES, DIRECTIVES ET AUTRES CIRCULAIRES, AURAIENT PU CONTREVENIR À LA VOLONTÉ DU PARLEMENT EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE, LA COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL DES ÉTATS A CONFIE À L'OPCA UNE ÉVALUATION. DANS SON RAPPORT, IL ABORDE LA QUESTION DU TAUX D'INTÉRÊT MINIMAL.

Description

Le taux d'intérêt minimal de l'avoir vieillesse a été fixé à 4% par l'art.12 OPP2. L'art.15 al.2 LPP prévoit que le Conseil fédéral fixe le taux d'intérêt minimal en tenant compte des possibilités de placement. Ces possibilités ont considérablement évolué depuis l'entrée en vigueur de l'OPP2 en 1985. Le taux minimal de l'avoir vieillesse n'a cependant jamais été adapté, bien que le message accompagnant l'OPP2 concevait comme «adéquate une adaptation tous les deux ou même trois ans».

(...)L'enjeu concerne le montant des prestations vieillesse en liaison avec la formation de l'avoir de vieillesse et notamment l'importance des montants que l'institution de prévoyance peut librement répartir entre ses assurés.

Enjeu

(...)Entre 1985 et 1992, le rendement des placements hypothécaires a passé de 5,51% à 7,18%, le taux le plus bas ayant été de 5,05% en 1988. Le rendement des obligations et des bons de caisses a passé de 5,13% à 6,44%, le

taux le plus bas atteignant 4,76% en 1988.

Une augmentation éventuelle du taux à 4,5%, voire même à 4,75% entre 1990 et 1992, les années ayant connu les rendements les plus élevés, aurait permis de créditer directement les avoirs de vieillesse de l'ensemble des assurés de plusieurs centaines de millions de francs. Par contre, un taux inférieur à 4% était imaginable au début de 1994 en raison de la forte baisse, en particulier du rendement des obligations et des bons de caisses ainsi que des placements hypothécaires.

Dans la pratique, si une institution de prévoyance obtient un rendement annule supérieur à 4%, ce sont ses statuts ou son conseil de fondation qui déterminent la part et le mode de répartition de l'excédent. Cet excédent ne va pas forcément augmenter l'avoir de vieillesse de l'ensemble des assurés. Il peut être utilisé à d'autres fins, notamment pour renforcer la solidarité au sein de l'institution ou ne pas être affecté du tout. Ainsi, il est peu probable que les assurés qui ont changé d'entreprise puisse en bénéficier dans leur libre-passage. De même, en cas de dissolution de la fondation, les assurés qui ont quitté l'entreprise préalablement ne bénéficient pas forcément de ces excédents. *D'autre part, une partie de l'excédent peut échapper à l'ensemble des assurés qui appartiennent à des fondations collectives ou communes gérées par des assurances privées. Dans ce cas, le rendement effectivement réalisé par leur fondation n'est pas toujours transparent. Il n'est pas forcément possible de savoir si la participation aux excédents offerte par les assurances corres-*

pond à ce rendement (souligné par DP).

Avis juridique sur la légalité

C'est notamment en raison de la nécessité d'adapter régulièrement le taux d'intérêt minimal que le Parlement a délégué cette compétence au Conseil fédéral.

L'expertise juridique montre que le Conseil fédéral est dans l'obligation de lier la fixation du taux d'intérêt à l'évolution des taux pratiqués sur le marché. L'appréciation de cette évolution constitue cependant une question de fait qui ne ressort pas du domaine du droit. Toutefois, il est surprenant de constater qu'aucune adaptation ne soit intervenue, alors même qu'un rythme de deux, voire trois ans a explicitement été évoqué par l'OFAS. Cette absence d'adaptation peut être le signe d'une confusion entre le taux d'intérêt technique et le taux d'intérêt minimal prévu par l'art.15 al.2 LPP. Cette confusion semble ressortir de la réponse du Conseil fédéral à la motion Fasel du 20 mars 1992 (BOAF/CN 1992, p.2156s.). Elle est analogue à celle qu'a faite le Tribunal fédéral des assurances dans son arrêt du 12 décembre 1992. Si tel était le cas, l'expertise juridique conclut que cette interprétation est contraire à la volonté du législateur. ■

OPCA, *Evaluation de la législation extra-parlementaire en matière de prévoyance professionnelle*. Rapport de travail à l'attention de la commission de gestion du Conseil des Etats, Berne, 14 octobre 1994.

Suite de l'article en page 2

sur le fonctionnement des institutions de prévoyance, l'OFAS a souvent repris telles quelles les solutions qu'elles proposaient. Dans certains cas, des solutions en contradiction avec la volonté parlementaire ont été maintenues malgré des avis divergents obtenus lors de la procédure de consultation».

En particulier le contrôle des fondations collectives apparaît

lacunaire. Personne ne paraît au clair sur les compétences respectives de l'OFAS et de l'Office fédéral des assurances privées. A tel point que Ruth Metzler, fer de lance de l'abaissement du taux minimal, demande maintenant un audit sur ce dernier office, dépendant de son département, pour savoir exactement quelles sont les tâches de cette administration dans le cadre de

sa mission de surveillance des assurances privées!

Enfin la décision du Conseil fédéral a déclenché une vague de critiques portant sur le système lui-même. A l'extrême gauche, on rêve à nouveau d'une rente populaire sur le modèle de l'AVS qui regrouperait premier et deuxième pilier. Les néo-libéraux de la fondation *Avenir Suisse* prônent une priva-

tisation de la prévoyance professionnelle, obligatoire mais de la responsabilité de chaque assuré. D'autres mettent en question l'obligation d'adhérer à la caisse de son employeur ou proposent de renforcer l'AVS et de ne plus favoriser fiscalement l'épargne vieillesse au-delà du minimum imposé par la loi. Dans ce florilège de solutions, il faudra trier le bon grain de l'ivraie. *jd*

Le pour et le contre

Le refus de la Loi sur le marché de l'électricité, soumise au vote le mois de septembre prochain, n'empêchera pas la libéralisation du secteur. En revanche, son acceptation, sans garantir un avenir radieux, éloignerait les risques d'une concurrence sauvage.

Avant la pause de l'été, nous avons brossé le contexte européen dans lequel s'inscrit le projet de Loi sur le marché de l'électricité (LME). Sur ce marché, la Suisse est européenne de plein droit, plaque tournante du système continental de régulation du réseau et d'échange de courant. Notre pays est aussi un exportateur net d'électricité, non seulement en gros mais également pour des consommateurs de fin de réseau, en particulier en Allemagne du Sud et en Italie (DP 1521). Il ne peut donc ignorer la politique de Bruxelles dans ce secteur.

Une concurrence maîtrisée

La LME n'ouvre pas la porte à une concurrence sauvage sur le marché de l'électricité, pas plus qu'elle ne prélude à un retrait massif des collectivités publiques de ce secteur. Il s'agit d'une loi de réglementation du marché. Elle exige le libre accès des fournisseurs d'électricité aux réseaux de distribution. Ces derniers, par contre, restent l'objet d'un monopole, mais sont soumis à des contraintes légales: contrôle du prix du transport, obligation d'un service universel, promotion des énergies renouvelables notam-

ment (DP 1522).

Les arguments des adversaires de la LME sont peu convaincants. La gauche syndicale et politique, sous l'influence de l'extrême gauche, a instrumentalisé la LME en combat symbolique contre le mouvement de libéralisation, de privatisation, la mondialisation, le néo-libéralisme. Dès lors le débat déborde le cadre de la LME et synthétise toutes les craintes et tous les fantasmes - de la fermeture de certains bureaux de poste à la menace des toutes puissantes multinationales. Cela est regrettable car la LME et son ordonnance d'application ne sont pas sans faiblesses. Tout particulièrement en ce qui concerne les mécanismes de régulation. Au lieu d'instituer une autorité de régulation forte et spécifique au marché de l'électricité, à l'instar de la Grande-Bretagne, de la Finlande ou de la Norvège, la Suisse a choisi de répartir les tâches de contrôle entre une multiplicité d'organes existants - Commission de la concurrence, Surveillance des prix, Office fédéral de l'énergie, cantons - ou à créer, par exemple une Commission d'arbitrage (DP 1523). A priori cette dispersion ne préfigure pas une régulation exemplaire du marché.

Si la LME est refusée, rien n'empêchera les barons de l'électricité de se mettre d'accord sur une libéralisation réservée aux gros clients.

Faut-il pour autant rejeter la LME? La réglementation proposée, toute lacunaire qu'elle soit, vaut certainement mieux que l'absence de contrainte. Car il ne faut pas se méprendre. En cas d'échec, ce n'est pas la situation de monopole de la vente et de la distribution qui prévaut. Le marché est aujourd'hui déjà partiellement libéralisé; les consommateurs importants ont obtenu des réductions substantielles de tarif, payées aujourd'hui par les ménages et les PME.

Une libéralisation partielle

Si la LME est refusée, rien n'empêchera les barons de l'électricité de se mettre d'accord sur une libéralisation réservée aux gros clients. C'est même leur scénario préféré: une concurrence limitée, définie par eux et qui contenterait l'Union européenne; des petits consommateurs, privés et entreprises, captifs des monopoles régionaux et locaux; des producteurs décentralisés exclus de l'accès aux réseaux. Plus question non plus de favoriser les énergies renouvelables.

L'entrée en vigueur de la LME ne garantit pas un avenir électrique radieux. En matière de prix notamment, rien ne permet de prévoir une baisse substantielle et durable pour les petits consommateurs. Par contre les entreprises, qui paient actuellement leur énergie plus

chère que leurs concurrentes européennes, devraient y trouver leur compte.

Le rejet de la LME n'implique pas le maintien d'un statu quo présenté comme idéal par les adversaires de la loi. En fait d'idéal, le service public de l'électricité, un véritable Etat dans l'Etat, n'en a longtemps fait qu'à sa tête: promotion du nucléaire, opposition à des compétences réelles de la Confédération en matière énergétique, investissements inconsidérés payés par les consommateurs et incitations à la croissance de la consommation. Il a fallu l'ouverture du débat sur la libéralisation du marché pour que les sociétés d'électricité découvrent leurs «clients», proposent des prestations diversifiées et acquièrent une conscience écologique. Le risque du rejet, c'est d'ouvrir la voie à une libéralisation sauvage. *jd*

Erratum

Dans le numéro 1523 de DP, Marylène Lieber, rédactrice de l'article paru dans la rubrique Forum, n'est pas sociologue, mais contractuelle au CNRS. Par ailleurs, elle est aussi doctorante en sociologie à l'Université de Vesailles Saint-Quentin. Nous adressons toutes nos excuses à l'auteur de l'article. ■

Trous de mémoire, fossés financiers

Les fortunes boursières se font et se défont sans égards pour l'économie réelle vouée à la production et aux investissements à long terme. Les amnésies du capitalisme financier sonnent le glas de la virtualité financière toute puissante.

«**M**artin Ebner vole au secours de Credit Suisse Group». Tel est le titre en ouverture du cahier Economie-finance du quotidien *Le Temps*, daté du 6 juillet 2002. Trois semaines plus tard, M. Ebner n'avait plus même de quoi sauver son propre groupe *Vision*. L'échec à 30 milliards s'était écroulé, faute de cash, bêtement. Et le CSG tanguait toujours, lesté par la pesante bancassurance, combinaison présentée comme géniale jusqu'à l'an dernier.

Dégâts collatéraux et oubli

Certes, il est facile d'ironiser sur des stratégies qui changent au gré de la mode - motivation très importante en management aussi - ou plus encore sur des prévisions qui s'avèrent erronées. Après tout, les prédictions des astrologues spécialisés dans la bourse ne sont pas plus hasardeuses que les prévisions des analystes, qui ajoutent souvent la manipulation au pari.

Tout cela ne serait qu'un vaste jeu, un casino mondialisé, s'il ne provoquait pas les fameux dégâts collatéraux, tant pour le capital (actionnaires) que pour le travail (salariés). Et s'il ne trahissait pas une stupéfiante et tragique capacité d'oubli, qui semble affecter autant les managers

d'aujourd'hui que les nouvelles générations de toujours.

Avec l'obsession généralisée du succès rapide, de la performance spectaculaire, du défi à relever et de la compétition à remporter, les acteurs et commentateurs en sont venus à oublier une constante de la vie des affaires: les ascensions rapides sont tôt ou tard suivies d'une dégringolade correspondante. Comme si une fortune vite faite devait fatalement se défaire, avec pertes et fracas. On pourrait y voir une sorte de justice immanente, alors qu'il s'agit plus simplement d'une loi assez naturelle de l'économie, laquelle se rétablit continuellement par des mouvements de balancier.

Retour à l'économie réelle

Nous vivons actuellement une sévère correction en faveur de l'économie réelle, qui a le seul tort de ne pas générer des profits rapides, mais l'immense intérêt d'investir dans la création de produits et de services dont elle paye le développement et la promotion.

Et la roue tourne, en grinçant pas mal. Après les bulles vite gonflées et les fortunes virtuelles vite faites, revoici le

temps des solides appareils de production, pour autant qu'ils n'aient pas été détruits par les financiers décidant de tout, les ingénieurs devenus vendeurs, les managers confondant leur propre ego et l'intérêt de l'entreprise. Voyez *ABB*, jadis fleuron de l'industrie suisse, aujourd'hui modèle de précarité.

Le capitalisme mérite d'être pris à contrepied par ceux-là même qui le font marcher: les actionnaires, petits porteurs individuels ou investisseurs institutionnels.

quelques dirigeants gloutons et vaniteux. Après l'attention particulière, parfois exclusive, vouée à la *shareholder value*, voici que les actions se traitent au plus bas des cinq dernières années et se vendent à découvert. Après l'implosion de la Nouvelle Economie, voilà le crash boursier, en attendant, longtemps sans doute, que les cours reprennent durablement l'ascenseur.

D'ici là, et tandis que la méfiance à l'égard des managers-minute ne fera que s'accroître, renforcée par des scandales eux aussi mondialisés, le capitalisme ne trouvera ni le temps ni les raisons de se remettre

fondamentalement en cause.

Au contraire, on se contente de hochets juridiques et comptables, bricolés en vitesse. Et on bat le rappel des Friedmann, Dahrendorf et autres grands prêtres de la doctrine néolibérale. A toutes fins utiles, on se tourne même vers le vieil Adam Smith, lequel doit se retourner dans sa tombe en voyant que la richesse des nations est en bonne partie virtuelle.

Puisque le capitalisme n'a pas d'autres arguments à faire valoir que l'acceptation de lois-cadre et le recours aux pères fondateurs, il mérite d'être pris à contrepied par ceux-là même qui, à leur propre insu le plus souvent, le font marcher: les actionnaires, petits porteurs individuels ou investisseurs institutionnels par deuxième ou troisième pilier interposé. Après la révolte et l'organisation des travailleurs, après l'essor du mouvement des consommateurs, le temps d'un troisième syndicalisme, celui des actionnaires, est venu. CANES a montré le chemin; ACTARES, Attac, Uniterre le suivent, avec plus ou moins d'inspiration. A quand les comités d'initiative des actionnaires, les lobbies d'investisseurs responsables, les organisations de défense du capitalisme, d'une économie d'invention et de production, pas seulement de casino-kleenex? *yj*

Blocher et son compagnon de route Ebner

Considéré un temps le pape de la finance helvétique, Martin Ebner subit de plein fouet les conséquences de spéculations dont il a été le protagoniste. Epaulé par Christophe Blocher, son alter ego idéologique.

Dans une longue interview (*Le Temps*, 12.8), Christoph Blocher se situe, professionnellement et idéologiquement, par rapport à son ami de trente ans, Martin Ebner. Entrepreneur, concentré sur le développement d'*EMS-Chemie*, dont il est premier responsable, Christoph Blocher se distancie du banquier, dont la dispersion des investissements et l'ambition du toujours plus l'ont conduit à un endettement insoutenable. En revanche, il partage avec Ebner la même idéologie libérale: moins d'Etat, plus de responsabilité personnelle et surtout moins d'impôts.

Faut-il rappeler que Martin Ebner inter-prétait à son profit direct «l'idéologie» du moins d'impôt? Que le déménagement de sa banque de Zürich à Schwytz lui permettait de passer d'un système bisannuel à un

système annuel et de choisir ainsi l'année non soumise à l'impôt qu'implique le glissement d'un régime fiscal à l'autre? Récemment encore, alors que les autorités de sa commune proposaient une baisse substantielle d'impôt, Ebner fit, sans succès d'ailleurs, une proposition de surenchère à la fois démagogique et outrageusement intéressée.

Quant à la responsabilité de l'entrepreneur, est-elle assumée? Martin Ebner obtient un rééchelonnement de ses dettes parce que la liquidation des gages, c'est-à-dire les actions achetées grâce à ses emprunts, déséquilibrerait le marché boursier déjà malmené. Ebner est sauvé du fiasco parce que sa chute ferait trop de dégâts. Eût-il été un modeste spéculateur, il aurait déjà passé à la trappe. Ironie, il est sauvé par des banques cantonales et régionales,

en majorité de droit public, et par les caisses Raiffesen, c'est-à-dire par des instituts qui, tout en participant au marché bancaire, ne sont pas fondés sur les principes libéraux.

La réaction de Blocher à la déconfiture Ebnerienne est révélatrice du simplisme de sa propre idéologie. Absence de regard critique sur les prétendues justes sanctions du marché, contournées ou éludées souvent en fonction de l'importance des intérêts en jeu, les responsables sauvant leur peau, ou la face, ou leur commission de départ. D'autre part, l'individualisme forcené du moins d'Etat est incapable d'exprimer la diversité créative de la vie collective, communautaire, solidaire. Les banques cantonales sauvent Ebner et Blocher croit toujours que la cité est faite d'individus isolés imposables malgré eux. *ag*

Moyen-Orient

Une minorité oubliée

C'est le tract de l'été: une chaude journée de juillet, une musique vaguement orientale s'échappant d'un stand couvert de drapeaux sur la place de la Riponne à Lausanne, des jeunes gens qui distribuent des papillons avec insistance; pas de doute, des Kurdes protestent une fois de plus contre le Traité de Lausanne. Et puis quelques centaines de mètres plus loin, faute d'avoir, comme d'habitude, jeté le tract sans le lire dans une poubelle, je le regarde et si le titre ne surprend pas: «Empêchons un second traité de Lausanne», je

vois qu'il est signé: «Parti de la liberté de Mésopotamie». Je ne suis pas sûr d'avoir bien lu, mais non, il est bien question de libérer la Mésopotamie.

Ce tract ne s'en prend pas à l'Irak qui recouvre géographiquement la plus grande partie du pays d'entre les deux fleuves, mais à la Turquie, accusée d'opprimer les Assyro-syriaques depuis le Traité de Lausanne en 1923. Vertigineuse collision entre un vocabulaire d'archéologue et de collections muséales -Mésopotamie, assyrien - et la situation du Moyen-Orient. Toutes re-

cherches accomplies sur Internet et dans les livres, il n'est nulle part question d'Assyro-syriaques, mais d'Assyro-chaldéens qui parlent le syriaque, dialecte araméen (l'araméen! Vous vous rendez compte!). Cette petite minorité chrétienne, rurale et pastorale dispersée entre la Turquie, l'Irak et l'Arménie aurait du être protégée par le Traité de Lausanne de 1923. Inutile de préciser qu'elle ne l'a pas été.

Réduits à quelques dizaines de milliers de personnes dans leur terroir d'origine, ses membres se sont exilés en occident au fil des

ans. Ceux qui manifestaient à Lausanne venaient d'un pays de langue allemande, au vu de leur logo: «Freiheitspartei Mesopotamien» et leur tract français était visiblement une (bonne) traduction. Suggérons aux représentants de ce peuple, venu du fond des âges, qu'ils incluent dans leur prochain tract un petit résumé historique et un état de leur situation. Je crains qu'ils ne surestiment les connaissances des Occidentaux en ce qui concerne les minorités chrétiennes du Moyen-Orient! *jjg*

L'alpage au bout de la roue

Un homme seul à vélo. Il traverse les Alpes. Jour après jour il raconte les paysages et les histoires qu'il rencontre sur sa route. Un récit en sueur.

Je quitte Lonay, Vaud, via Préverenges, par la route du lac. Le soleil est au ciel. Le profil des montagnes menace à l'horizon. Le ricanement nocturne de la gare de triage de Denges est un cauchemar sourd. C'est dimanche, le lac est bleu. Ouchy, pareil à un paquebot échoué, disparaît dans la brume légère. Caricature d'un paysage de Ferdinand Hodler, orphelin de nuages. Je roule sur le goudron glabre de la Riviera vaudoise. Fidèle aux rondeurs des rivages. Je pédale sans peine. Encore à plat, je glisse dans la fraîcheur du matin. Les vignes s'agrippent à la pente. En terrasse, elles écumant la lumière et la chaleur du Léman. C'est un miracle des hommes qu'il faut boire à perte de vue. Lavaux, entre Villetta et St. Saphorin, distille les crus et les villages éparpillés sur la falaise. Sauvé de la gourmandise immobilière par une initiative populaire de l'infatigable Franz Weber qui interdit toute construction sur les vignobles depuis son acceptation en 1977.

Vevey. La gare d'un côté et le 10 août de l'autre. Bistrot du terroir filmé par Jean-François Amiguet. Le blanc se déguste en silence entre habitués, attablés à l'éternité. Je traverse la Grand Place. La Fête des vigneronns est un fantôme. Ou alors une hallucination télévisée. Je n'ai rien vu. La Fête n'a pas existé. Je file serré au guidon. Le musée de l'Alimentarium se tient discrètement en bordure du quai. Rançon de la gloire de Nestlé. Il glorifie la nourriture, à raison, sur l'autel

de l'interactivité intelligente. A l'image des pistes cyclables doublant le réseau de bus de la ville. L'allure est médiocre. Je m'attarde au musée du jeu de La Tour-de-Peilz. Il expose les jouets anciens et modernes sans oublier de stimuler la psychomotricité des visiteurs. Gage de son succès. Surtout familial.

Voici Montreux. Ville de glamour et de frime. Otage des lieux communs, j'observe les vitrines des boutiques fermées. Havres de luxe et de vanité. La voirie bichonne parcs et promenades. C'est tôt. Le beau monde se roule dans ses draps tièdes. Il dort heureux, le jazz en tête. J'approche le château de Chillon. Une tumeur brune à ma droite. La route descend. Je prends de la vitesse. C'est une jolie fortification, lieu de villégiature pour prisonniers politiques à l'époque des comtes de Savoie. Maintenant, ironie de l'histoire, il est l'étape forcée des touristes globalisés friands des vestiges du pays.

A Villeneuve, bourg médiéval exemplaire vu d'avion, le lac se jette dans le Rhône qui coule paisiblement à sa rencontre. L'autoroute, à son tour, abandonne la plaine du Chablais pour se cramponner aux flancs de la montagne. La zone industrielle et commerciale de Rennaz s'empile à l'ombre grise du Mont d'Arvel. Roche, un peu plus loin, se meurt sous la carrière qui le surplombe, ignoré par les guides touristiques. Ils lui préfèrent les

mystères des marais des Granges. Réserve naturelle où s'épanouissent la volaille de renom et les nudistes à poil. J'emporte Aigle à mille à l'heure. Rempart bernois pendant plus de trois siècles d'occupation. Le bourg batifole au carrefour des vallées et des stations d'hiver. Son château, siège des baillis jusqu'à leur départ en 1798, abrite aujourd'hui le musée du vin et de la vigne. Qui s'épanche généreusement dans les terres environnantes.

Je patauge dans la Grande Eau et j'attaque les premières rampes du col des Mosses. Je rentre dans un monde à part. Le pays des Ormonts. A la fois excentrique - c'est au col de la Croix, au-dessus des Diablerets, que les Ormontans réfractaires à l'indépendance du canton de Vaud combattirent et gagnèrent contre les troupes de la République naissante - et à l'écart comme toute vallée empâtée dans la montagne.

La respiration se fait pressante. Les jambes moulinent un rapport léger. Les premiers kilomètres sont les plus difficiles. Sinueux, avec quelques lacets léni-fiants. La végétation est encombrante, verte et grasse. Les mortards sont à la queue leu leu - c'est la sortie du dimanche avec trois cols au programme. A michemin, Le Sépey se dresse à la frontière entre Ormont-Dessous, du côté des Mosses, Ormont-Dessus, du côté des Diablerets. Je

monte encore. Un deux trois quatre virages et je plafonne à La Comballaz où le col s'élargit et s'adoucit. Les champs sont en fleur et les vaches à leur place. Au sommet du col (1445 mètres sur mer) une braderie étale ses marchandises périmées. Tentative pathétique de conjurer la déliquescence de la commune matérialisée par les panneaux «à vendre». Lieu de passage, bâti le long de la route, mais dépourvu d'un centre véritable, Les Mosses souffre d'une identité incertaine minée par les conflits entre indigènes. D'abord alpage, ensuite localité touristique au caractère peu affirmé, elle n'a pas su rassembler ses forces pour se développer au-delà du boum économique des années soixante. Les installations désormais obsolètes, rouillées, voire mutilées, agonisent à l'air frais. Alors que les exploitations agricoles disparaissent au rythme d'une érosion plus ancienne. Seule exception, la volonté farouche de quelques paysans, réunis en coopérative, résistant à toute politique agricole qu'elle soit fédérale ou européenne. Ils écoulent ainsi leurs produits sans intermédiaires. Du producteur au consommateur, une fois par semaine sur les trottoirs du col. Héritiers d'une autarcie montagnarde hors du temps. Vitale et mortelle. Je pose mon vélo et je bois un Rivella bien frappé. *md*

Étape du jour: Lonay-Les Mosses, 70 kilomètres, dénivellation 1040 mètres.



Les Suisses en cinémascope

Le Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel est désert. Il fait chaud. Je visite *Swisspanorama* du photographe suisse, exilé à Paris, Michael von Graffenried. Les photos sont en noir et blanc. Des grands formats étirés comme les films western de mon enfance. Je les passe en revue, littéralement. Elles sont interminables. Il faut les parcourir, des yeux et des pieds. J'observe des Suisses à l'image des Suisses, c'est-à-dire identiques à leur cliché.

Un commentaire les accompagne: il dit ce que je vois et ce que je devrais voir. C'est le jeu de la vérité - l'impression du réel - et de l'interprétation - son détournement à la fois expressif et idéologique. Un homme dort. Par terre, au milieu de la sciure, je reconnais les détails grossis d'un costume traditionnel. Sa bouche est entrouverte, le bras replié sous la tête. Avec l'autre, il

serre un brin d'herbe. «Sommeil du juste ou Suisse somnolente à la Fête fédérale de lutte?» Il s'agit de conjurer l'immobilité du regard face au lieu commun. Le texte dévergonde l'évidence rassurante. D'un côté, il illustre l'image - en renversant l'ordre habituel - et en décale la vision. Il la rend plus opaque, équivoque, incertaine. Peut-être insensée, mais ouverte à l'intelligence du spectateur.

Le choix de vues panoramiques suggère la proximité du photographe et de ses objets. Instrument politique galvaudé, elle devient ici le moyen d'approcher à l'excès l'autre. Si proche, qu'il risque parfois de disparaître, découpé, déformé par l'ampleur inhumaine de l'objectif. Comme ces mains dilatées, un rien floues, qui empaquetent des milliers de billets de banques avant de les enfouir dans le coffre-fort d'une banque.

Ou encore ce contrôle d'identité à la gare de Genève qui échappe à la netteté de la prise, condamnée par la frénésie du geste et par l'obscénité de l'action, finalement invisible.

Le panorama renvoie aussi à l'utopie tout helvétique d'embrasser la totalité réduite à la taille d'un nain de jardin; c'est la Suisse en miniature. Il ressasse le vertige alpin, cette ronde de massifs et montagnes à la mesure d'une scénographie minérale. C'est le paradoxe du cercle, une vue vraiment imprenable, à l'image des panoramas du Monolithe et des Bourbaki. Autrement dit, il s'agit de faire l'addition, compter, aligner sans début ni fin. A la manière de cette procession de sœurs dominicaines en prière avant le repas de midi. De ces filles aspirant au titre de Miss Lido rongées, rangées par l'attente et le stress de l'élection prochaine.

La pose est ainsi primordiale. Elle jaillit de la vision en cinémascope, véritable machine à paysage. L'horizon est son destin. La théâtralisation sa fonction. Voilà pourquoi les Suisses de Michael von Graffenried sont des acteurs ignorant leur jeu. Ils sont la métaphore d'une vie exhibée, toutefois inconsciente. C'est la vie du pays, au fil du temps, qui se heurte au miroir de sa condition, dépourvue de parole: de la capacité de distinguer et d'identifier.

Trop proche, trop grand, le panorama résume le drame du présent, doublement perdu: figé en dehors du temps, globalisé par un espace dilaté. Egal de ces recrues sur la place d'armes de Saint-Maurice s'exerçant à se rendre. *md*

Neuchâtel, Musée d'art et d'histoire, jusqu'au 1er septembre.
www.mvphoto.com

Expo.02

Loin des yeux, loin du coeur

Ce sont l'éloignement et les prix qui découragent les tessinois de se rendre sur les sites de l'exposition nationale. Selon le délégué cantonal, les statistiques sont claires. Le Tessin boude Expo.02 malgré son exubérance si latine. Par ailleurs, une gestion calamiteuse des offres pour les écoles du canton explique l'absence des classes tessinoises sur les arteploges. Une campagne promotionnelle renouvelée, moins frileuse, devrait raviver l'enthousiasme des enseignants et des élèves.

Toutefois, la décision exclusi-

vement économique de ne pas produire une version en italien du livre consacré à Expo.02 - *ImagiNation* - a compliqué un peu plus la situation. Et suscité les vives protestations du gouvernement tessinois. Finalement, une édition en langue italienne verra le jour. Coûte que coûte. Bénévolat des traducteurs compris.

Mais, le mal est fait. Exaspérant un peu plus la méfiance à l'égard de l'exposition. Exprimée franchement par les commentateurs de la presse locale qui se moquent de l'optimisme routi-

nier de Nelly Wenger et de son équipe. L'indifférence des autres médias va de soi. Pas d'émission ou presque sur le sujet.

Pour en avoir le coeur net, il faudrait savoir si les Grisons souffrent aussi de l'éloignement d'Expo.02 et de ses tarifs dissuasifs, à défaut de traduction en romanche du catalogue. Car dans le cas contraire, la désaffection tessinoise pourrait avoir d'autres raisons que géographiques et économiques. Plus inquiétantes peut-être. Entre identité et appartenance. C'est tout le sens d'Expo.02 justement. *md*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Marco Danesi

Responsable administrative:
Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens
Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch